

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 7 décembre 2022

N° 42

Objet : Demande de renouvellement de la subvention accordée par la DRAC au réseau des médiathèques de Provence Alpes Agglomération pour l'extension des horaires d'ouverture et le renforcement du réseau

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Dès ses premières années, Provence Alpes Agglomération s'est attelée à la construction d'un réseau de lecture publique à l'échelle de son territoire avec le soutien de l'État dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2017-2019. Une étude a permis de définir différents scénarios de développement de ce réseau sur un territoire agrandi où la compétence avait été portée différemment par les 5 communautés de communes originelles.

Le développement du réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération s'est structuré depuis 2019 autour de 2 médiathèques intercommunales appelées « têtes de réseau » : la médiathèque de Digne-les-Bains et la médiathèque de Château-Arnoux-Saint-Auban/Les Mées. Les 12 autres établissements du réseau sont soit en régie communale, soit en gestion déléguée à une association.

Cette nouvelle organisation a impliqué de nouvelles responsabilités en termes d'ingénierie, de desserte, d'animation et de médiation, et donc un renforcement des équipes réseau en particulier sur le secteur de la Moyenne Durance qui ne comptait qu'un tiers de l'ensemble des agents intercommunaux affectés à ce réseau.

Le 28 mai 2019, par les délibérations n°26 et n°27, le Conseil d'agglomération a approuvé :

- la création d'un poste réseau d'adjoint du patrimoine pour le renforcement des missions de conseil et de suivi dans les médiathèques du réseau
- l'extension des horaires d'ouverture sur les sites de la Moyenne Durance dans le cadre du dispositif national « Ouvrir plus, ouvrir mieux ».

Cette démarche était éligible à un soutien de la DRAC pendant 5 ans, à hauteur de 80%, pour le financement d'un ETP.

Sur le territoire, cela s'est traduit par l'ouverture de la médiathèque de Château-Arnoux-Saint-Auban/Les Mées respectivement 5 et 6 heures supplémentaires par site et par semaine, et davantage de temps agent consacré au développement et au suivi du réseau qui est passé de 9 à 14 bibliothèques.

Les charges liées à cette création de poste ont été valorisées auprès de la DRAC ces trois dernières années, et Provence Alpes Agglomération a bénéficié pour la période 2019-2021 d'une subvention de 74 851 €. La Communauté d'agglomération est éligible à la reconduction de cette aide pour 2022 et 2023. Pour ces deux années, le coût total estimé de l'ETP valorisé, réparti entre les deux sites précités, est de 69 936 €.

Il vous est demandé :

- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement de l'opération :

Dépenses TTC	69 936 €
Recettes TTC	69 936 €
Dont :	
• Subvention État – DRAC (80%)	55 949 €
• Autofinancement PAA (20%)	13 987 €

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention correspondante auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence Alpes Côte-d'Azur et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

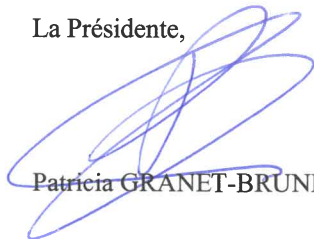
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE :

15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20221207-42_07122022